

Telle est la physionomie vraie de la situation !

Les deux ou trois cent mille Italiens, que M. About croit, à tort, « soulagés » par l'annexion des Etats pontificaux, formaient autour du Saint-Siège un peuple qui suffisait à sa houlette. Le pape régnait en maître quelquefois roulinier, quelquefois menacé par les incursions de cinq cents retrés : mais en maître indépendant. Aujourd'hui, Pie IX n'est plus qu'un sujet de Victor-Emmanuel.

LOUIS TESTE.  
(Journal de Paris).

## LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, jeudi 18 mars.

On sent déjà l'influence des vacances prochaines : il se produit comme une sorte de trêve entre les divers groupes de l'Assemblée. Ce n'est pas qu'aucun parti renonce à ses projets, mais on sait que toutes les discussions graves doivent être ajournées jusqu'à la rentrée, et l'on évite des discussions pour le moment sans sanction possible.

Cependant, le parti républicain ne veut pas laisser s'ouvrir l'interregne parlementaire sans adresser au gouvernement un avertissement qui a un caractère quelque peu comminatoire. Ses journaux ont grand soin de signifier au ministère que la majorité du 25 février a voulu réparer par l'élection de M. d'Audiffret-Pasquier la faute commise par le ministère en faisant connaître son programme conservateur. Il compte du reste compléter l'avertissement par la composition de la commission de permanence.

Quoique l'Assemblée ait refusé de renvoyer à la commission des trente un projet de loi qui lui était soumis, il n'en est pas moins vrai que cette commission existe toujours. Elle a été invitée par le garde des sceaux à s'occuper du projet de loi qui doit régler les rapports des pouvoirs publics entre eux.

M. Dufaure est, comme je vous le disais, le membre du ministère le plus favorable à une dissolution prochaine de l'Assemblée; ses déclarations à ce sujet ont produit une certaine émotion dans tous les groupes parlementaires. La vérité bien exacte sur cette grave question, c'est qu'il n'y a dans l'Assemblée qu'un groupe qui pousse bien sérieusement à la dissolution, c'est celui qui suit les inspirations de M. Thiers. Le parti républicain dans l'Assemblée ne dispose en réalité que de 300 à 320 voix comme l'a bien prouvé l'élection de M. Duclerc; mais ce « contingent » républicain, suivant l'expression de *Paris Journal*, est très compacte et fortement discipliné. Grâce aux divisions qui séparent les autres fractions de l'Assemblée, ces trois cents ou trois cents vingt voix, il ne faut pas se le dissimuler, suffisent à constituer une majorité, ou entraînent quelques incertains qui vont toujours où est le nombre.

On parlait aujourd'hui dans les coulisses financières de projets de chemins de fer et de combinaisons nouvelles s'y rattachant qui auraient été discutées dans un dîner donné par MM. le comte Léopold Lehon et Clément Laurier à MM. Descours, De Heeckeren, Puyfère, etc., etc. On paraissait suivre, sinon, avec intérêt, du moins avec curiosité ce qui se disait à ce sujet.

A la suite des rumeurs alarmantes mises en circulation sur la position de certains financiers, on pouvait craindre que la liquidation du 16 mars n'amenât quelques désastres; deux ou trois courtiers sans importance ont sauté laissant un déficit de 2 à 3 millions. D'autres étaient parties ces rumeurs, je n'ai pas à le rechercher, ou plutôt le moment n'est pas encore venu d'arracher certains masques. Ce qu'il faut dire pourtant, c'est qu'aucune opération financière ne justifiait ces bruits dans lesquels on voit une manœuvre destinée à porter atteinte, si c'était possible, à la considération et à la position d'hommes politiques.

Hier on a distribué le rapport de M. Wolowski sur le projet de conversion de l'emprunt Morgan proposé par l'honorable baron de Soubeyran. Le rapport constate que le projet fera bénéficier l'Etat de plus de 5 millions par an, et il en propose l'adoption immédiate. Nul doute que l'Assemblée ne vote cette loi avant ses vacances.

On s'entretenait hier, sur les boulevards, de l'aviation faite à M. Paul de Cassagnac par une femme déguisée en homme. Il s'agit, paraît-il, d'une personne qui ayant été des amis de M. Lytze, in « quait son patronage pour donner plus de retentissement à un concert qu'elle devait donner. M. de Cassagnac ayant refusé le concours de la publicité du *Pays*, cette personne se déguisa en homme, se présenta au rédacteur en chef du *Pays* sous le nom dont elle a signé un roman assez scabreux, paraît-il, et leva la main sur lui. Il est probable que c'est sur le terrain de la police correctionnelle que se terminera cette affaire à la suite de laquelle le concert a été interdit par ordre supérieur.

Cinq heures.

Il se confirme que le mouvement préfectoral et sous-préfectoral se bornera à un assez grand nombre de mutations. Malgré les vœux formulés par les radicaux, M. Ducros restera préfet de Lyon. Encore un député qui vient de mourir. M. Rocque-Maurel, député de l'Arrière, appartenant à la réunion des Républicains, est mort ce matin à Versailles. M. d'Audiffret-Pasquier préside la séance d'aujourd'hui. On croit que la

chambre va fixer au 3 mai l'époque de la rentrée.

Le comte de Chaudordy, ambassadeur de France en Espagne, est arrivé ce matin à Paris.

Le maréchal viendra s'installer à l'Elysée, samedi prochain, avec sa maison militaire pour y passer tout le temps des vacances. On annonce déjà un grand dîner diplomatique et des réceptions hebdomadaires.

Paris, 18 mars 1875.

Nous allons entrer évidemment dans une phase de calme politique, à l'intérieur, en attendant le retour de l'Assemblée, après les nouvelles vacances qu'elle va prendre. Les chefs de la gauche aujourd'hui ont le ministère, afin d'arriver à un cabinet franchement républicain pour diriger les élections générales.

Tous les journaux hostiles à la cause monarchique se montrent enchantés de la trahison de Cabrera, approbation qui achève le déshonneur de cet ancien lieutenant de Charles V.

La correspondance carliste fait observer, avec raison que la gratitude politique veut que lorsqu'un homme dont le berceau fut des plus humbles, a été élevé par un roi et par un grand parti, aux plus hautes dignités, cet homme donne sans conditions sa vie tout entière à ce parti, à ce roi.

L'acte en question est d'autant plus odieux qu'il a été préparé et conclu entre les hommes de Cadix qui ont trahi dona Ysabel parce qu'ils voulaient gouverner à sa place, et l'ancien étudiant de Tortosa qui trahit Charles VII parce qu'il a voulu gouverner en son nom.

Si un tel pacte pouvait réussir (c'est impossible), avant un mois nous verrions une des deux parties donner à l'autre le coup de Jarnac.

Cet acte est d'autant plus ridicule que nous cherchons en vain l'apport des associés.

Les alphonstistes sont plus divisés et plus ruinés que jamais, et, vivant de *pronunciamentos*, sont condamnés à mourir bientôt d'un *pronunciamento*.

Quant à M. Cabrera, il n'apporte pas aujourd'hui un seul combattant, et il n'apportera, nous en sommes sûrs, qu'une dizaine de mécontents.

Il faut que l'alphonsien soit bien aux abois pour recourir à une seconde édition du marché de Marota, et il faut que les brouillards et la presse protestante de Londres aient troublé bien profondément l'intelligence et la conscience de don Ramon Cabrera pour qu'il ait signé.

A propos du chapeau de cardinal donné à l'archevêque de Posén, je vous ai rappelé le fait historique de Jean Fisher, évêque de Rochester, au XII<sup>e</sup> siècle, qui, ne voulant pas sanctionner le divorce de Henri VIII, fut enfermé dans la Tour de Londres et soumis aux plus cruels traitements. Fisher était octogénaire. Pendant le dernier procès qu'on instruisait contre lui, je Pape Paul III le créa cardinal, et le roi, ivre de fureur, s'écria :

« Paul n'a qu'à lui envoyer le chapeau; j'aurais soin qu'il ne puisse pas s'en couvrir la tête. »

Fisher fut conduit à l'échafaud. En voyant l'instrument du supplice, le saint et ferme vieillard jeta loin de lui la canne qui soutenait son corps débile, et dit, le visage serein et plein d'enthousiasme :

« Courage, mes vieilles jambes! vous ferez bien encore les quelques pas qu'il vous reste à parcourir. »

Arrivé sur l'échafaud, il adressa au peuple quelques paroles, pria pour le roi et l'Etat, et entonna à voix haute le *Te Deum*, et se recommanda à la miséricorde divine. Puis, il plaça la tête sur le billot, et cette tête que Henri VIII n'avait pas voulu laisser se couvrir du chapeau de cardinal tomba sous la hache.

Il nous a paru bon, dit le *Journal de Florence*, de donner ces détails, encore que les temps en Prusse ne soient pas venus où un empereur et un chancelier puissent se permettre les lugubres tyrannies du protestant Henri VIII.

Que s'il plaisait à la politique prussienne de ramener ces temps-là, le cardinal Ledochowski montrerait le courage apostolique du cardinal Fisher. Nous n'en dirons pas davantage.

Nous assistons à des scandales financiers comme ceux des dernières années de l'Empire. Un agiotage effréné a porté jusqu'à près de 1,600 les actions du Crédit Mobilier Espagnol, qui ne sont pas estimées à 500 fr. On s'attend à de grandes catastrophes à la Bourse pour la fin du mois. Une notabilité financière bien connue aurait eu à payer pour 7 millions de différences. Un coulisier est en fuite, laissant, dit-on, cinq millions de dettes.

De gros spéculateurs anglais sont soupçonnés de travailler à accaparer les parts de fondateurs du canal de Suez dans le but d'éliminer M. de Lesseps de la direction de cette compagnie, comme le baron Haussmann a été éliminé du crédit mobilier; voilà ce qui expliquerait pourquoi des parts de fondateurs du Suez, qui valaient 4000 francs, ont pu monter jusqu'à 10,000 et même 20,000 francs.

La réaction a commencé aujourd'hui sur les valeurs de fantaisie et produira bien des désastres.

P. S. — Les bureaux des trois gauches ont décidé que l'ajournement des élections partielles ne sera voté par ces trois groupes que si le gouvernement déclare que la session qui s'ouvrira le 3 mai, sera la dernière de cette chambre dont la date de dissolution devra être fixée.

La commission des Trente, après un long débat, a décidé que si l'Assemblée renvoyait le projet d'organisation électorale du Sénat à une commission spéciale, la commission des Trente devrait déclarer son mandat terminé et donner sa démission.

DE SAINT-CHÉRON

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séances du 18 mars  
M. d'Audiffret-Pasquier, président.  
La séance est ouverte à 2 h. 45.  
Le procès-verbal est adopté sans débat.  
Le président annonce à l'Assemblée la mort de M. de Roquemaurel de St-Germain, député de l'Arrière.

Il est procédé au tirage au sort de la députation chargée de représenter l'Assemblée aux obsèques de M. de Roquemaurel.

L'Assemblée adopte un projet de loi par lequel la ville d'Armentières (Nord) est autorisée à emprunter une somme de 230,000 fr. remboursables en quatorze années à partir de 1881.

La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant quatorze ans à partir de 1881, vingt centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

L'Assemblée adopte différents autres projets de loi d'intérêt local.

M. de Pressensé dépose le rapport sur la proposition Malartre.

Il conclut à l'adoption d'une proposition dont l'art. 1<sup>er</sup> porte que l'Assemblée se prononcera le 21 mars au 3 mai.

L'Assemblée décide qu'elle va passer à une discussion immédiate.

M. Malartre modifie sa proposition primitive et dépose un amendement fixant la prorogation du 21 mars au 11 mai.

L'amendement Malartre est adopté par 431 voix contre 260.

Un article additionnel portant que l'Assemblée ne se sépare pas sans avoir réglé la question des élections partielles est rejeté.

L'article 2 du projet de la commission est adopté.

Il porte qu'une commission de 23 membres remplira, d'accord avec le bureau, les obligations résultant de la constitution de 1848.

M. Ravinel demande que le bureau soit chargé d'étudier, de concert avec le gouvernement, les mesures à prendre pour assurer l'exécution de l'article 9 de la loi portant organisation des pouvoirs publics.

Cet article fixe à Versailles le siège du gouvernement.

L'article additionnel de M. Ravinel, combattant par M. Brisson, qui voit une manifestation contre la capitale, est adopté par 471 voix contre 312.

L'ensemble du projet de la commission est également adopté.

Répondant à une question de M. Fouquet, le ministre des finances explique qu'il a soumis au conseil d'Etat un projet de règlement se rattachant à l'exercice des raffineries de sucre.

Le ministre de la guerre dépose un projet de loi portant que les militaires n'auront droit à la retraite qu'après trente ans de service révolus.

L'urgence de ce projet est déclarée.

L'Assemblée adopte ensuite le projet de loi relatif à la conversion de l'emprunt Morgan, et passe ensuite à la discussion de la proposition Courcelle relative aux élections partielles.

M. Brisson combat la proposition, qui n'a, selon lui, d'autre but que celui de prolonger l'état de défiance d'une partie de l'Assemblée à l'égard du pays.

M. le rapporteur Girard répond que la proposition tend à assurer la sincérité et la liberté des élections.

M. Raoul Duval s'oppose à la prise en considération de la proposition, parce qu'elle constituerait un abus de pouvoir de la part de l'Assemblée.

Il ajoute qu'il ne l'accepterait que si elle était présentée comme prétexte de la dissolution.

M. Vautrain déclare ne pas s'opposer, vu les circonstances actuelles, à la prise en considération de la proposition.

M. Gambetta demande, avant qu'on tranche la question, qu'une voix autorisée fasse connaître l'époque à laquelle il sera fait appel au pays.

L'orateur ajoute que, si la question n'est pas mûre, on peut la réserver pour la rentrée.

M. Madier-Montjau se prononce contre la suspension des élections partielles.

M. Langlois déclare qu'il votera la prise en considération, comme partisan de la dissolution à bref délai.

L'Assemblée, consultée, vote à une grande majorité la prise en considération de la proposition Courcelle.

L'Assemblée décide ensuite que les bureaux se réuniront demain pour la nomination d'une commission chargée d'examiner la proposition Courcelle.

La séance est levée à 5 h. 30.

## ETRANGER

L'instruction publique en Italie. — On écrit de Rome au *Monde* : « La Révolution a fait tous les efforts possibles pour s'emparer de l'instruction de la jeunesse; mais par son système d'impiété, elle a créé le vide dans les écoles et dans les universités. Il faut convenir, du reste, que les nombreux ministres qui se sont succédé au dicastère de l'instruction publique n'ont rien su créer; ils ont jeté la confusion partout. Il est constaté que les conscripts incorporés dans l'armée sont illettrés dans la proportion de 59 sur 100. Pourtant ces jeunes gens ont été élevés depuis qu'a été entreprise et menée à terme l'œuvre de l'unité italienne. La même proportion se retrouve dans la célébration des mariages. La statistique publiée en janvier démontre que sur 100 mariages il y a 62 illettrés; 76 femmes et 46 hommes. Ici on peut encore dire que c'est la Révolution qui a élevé depuis 15 ans ces époux qui ont aujourd'hui 20 et 25 ans. La province de Rome est celle qui fournit le moins d'illettrés; le nombre est resté à 32 0/0 dans les mariages, et à 27 dans les recrues de l'armée. »

L'instruction secondaire est dans un état si pitoyable, qu'aux examens de fin d'année 1873-1874, sur 107 élèves d'un lycée de Naples, on n'en a trouvé que 14 jugés capables de passer à une classe supérieure. Ce n'est pourtant pas la faute des examinateurs, qui sont aussi indulgents que possible; mais ces résultats sont dus au système. On veut toucher à tout, et les enfants dégoûtés, rebutés, n'étudient rien.

Dans les universités, le nombre des professeurs dépassera bientôt celui des élèves. Il y a des cours qui ne comptent que 2 élèves, et dans certains athénées on a fermé des Facultés tout à fait désertes. Sous le gouvernement pontifical,

l'université romaine de la Sapie s'en comptait jamais moins de 1,200 élèves inscrits; cette année elle n'en a que 257. »

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes des députés du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu dans la séance du 17 mars, relatifs au projet de loi portant régularisation des pensions accordées pendant la prorogation de l'Assemblée :

Sur l'amendement de M. Guichard, MM. Corne, Deragnacourt, de Marcère, Parsy et Testelin, ont voté pour.

MM. de Corcelles, Pajot, Théry, Roger du Nord et Wallon se sont abstenus. Tous les autres députés du Nord ont voté contre.

Sur l'amendement de M. Tirard, MM. Corne, Deragnacourt, de Marcère, Parsy, Roger du Nord et Testelin ont voté pour.

MM. de Corcelles, Théry et Wallon se sont abstenus.

Tous les autres députés du Nord ont voté contre.

Sur l'ensemble du projet, MM. de Corcelles, Deragnacourt, Kolb-Bernard, de Marcère, Parsy, Théry et Testelin, se sont abstenus; tous les autres députés du Nord ont voté pour.

Les conférences données aux hommes de Saint-Martin, par le R. P. Didierjean, attirent chaque soir un auditoire de plus en plus nombreux et dans lequel tous les rangs sont confondus. Ce succès est mérité, car il est difficile de rencontrer une science plus claire exposée dans un langage plus ferme et plus élégant.

M. Pichon, député du Nord, a déposé pour être renvoyée à la commission des chemins de fer et canaux une pétition des administrateurs et principaux intéressés de la Scarpe inférieure.

Les travaux de construction de la ligne de Calais à Dunkerque marchent rapidement, et tout fait espérer qu'avant la fin de l'année cette ligne pourra être ouverte au public.

Le bruit a couru dans la presse qu'une première série de promotions dans l'armée territoriale aurait lieu aussitôt après le vote de la loi des cadres.

L'*Avenir militaire* annonce que les commissions d'examen n'ayant clos leurs travaux que le 15 mars, il n'est pas présumable que les états de proposition puissent être prêts avant un certain temps.

Nous doutons que les officiers comptables nommés aux emplois permanents et soldés, puissent être nommés avant le mois de juin. Quant aux promotions des officiers supérieurs et subalternes, elles ne se feront, bien entendu qu'après, et les premières pourront seulement paraître, au *Journal officiel*, à la fin du premier semestre 1875.

M. le ministre de la guerre vient de décider que des examens auront lieu le 15 avril prochain pour les candidats au grade d'officier du génie dans la réserve active et dans l'armée territoriale.

MM. les candidats, en adressant leur demande aux généraux commandant les subdivisions, pourront prendre connaissance du programme de cet examen spécial, pour lequel un officier du génie sera adjoint aux commissions déjà existantes. Nous dirons seulement ici que les matières imposées aux postulants sont les mêmes que celles pour l'infanterie. De plus, ils auront à répondre aux questions du programme des volontaires d'un an, qui demandent à passer une seconde année pour entrer comme officiers réservistes dans l'armée du génie.

Toutes les demandes d'admission doivent être adressées aux généraux commandant chaque subdivision du 1<sup>er</sup> corps.

Avant-hier soir, en revenant de son travail, une femme de la rue de la Guinguette voulait ajouter quelque argent à celui qu'elle gardait dans un tiroir de sa commode. Mais pendant son absence, un malfaiteur qui s'était introduit dans son habitation, avait, à l'aide d'une fausse clef, ouvert le tiroir et soustrait 50 francs en pièces d'argent de 5 francs, qui s'y trouvait renfermée.

Cette personne n'a pu donner aucun renseignement qui pût servir à découvrir l'auteur de ce vol.

Voici quelques détails relatifs au drame dont nous avons parlé hier matin.

Les époux Decommère-Lambre, tisserands, occupent un garni rue du Vieux-Faubourg, 38, à Lille. Comme on ne les avait point vus sortir ni rentrer depuis quelques jours, on s'est décidé à pénétrer dans leur appartement.

On trouva la femme Decommère couchée dans son lit, mais détreuite à l'état de cadavre déjà en putréfaction et Decommère lui-même pendu à sa fenêtre.

L'état de conservation dans lequel

était son corps fait supposer qu'il s'est suicidé au moins 36 heures après avoir étranglé sa femme.

C'était un ménage belge, d'anciens disant sans enfants; d'autres affirment qu'ils en avaient trois, habitant la Belgique.

ISSUON

La commission du cercle des carabiniers Roubaix-Tourcoing prie les sociétaires d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 20 mars, à 8 heures précises du soir, dans le local ordinaire de ses réunions, rue du Luxembourg.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

1<sup>o</sup> Prendre connaissance de l'état financier de la Société.

2<sup>o</sup> Election de quatre commissaires (article 17 du règlement).

3<sup>o</sup> Projet pour un concours international pour le mois de mai.

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 16 mars, a rendu les jugements suivants :

Hilaire Guérin, caporal au 33<sup>e</sup> de ligne, est un mauvais sujet qui fait des absences illégales, en ayant soin de se présenter à la gendarmerie avant l'expiration des délais pour être déserteur. C'est ainsi qu'il fut reconduit à son corps à Arras et mis à la prison. Lors que le caporal de garde vint visiter la salle de discipline, Guérin sortit adroitement et l'enferma à sa place. Le surlendemain, cet homme se présenta de nouveau à la gendarmerie de Lille, sans pouvoir représenter sa capote qu'il avait emportée lors de sa première absence.

Le conseil lui inflige six mois d'emprisonnement, pour dissipation d'un effet d'habillement à lui remis pour le service.

Henri Coursinault, soldat ouvrier au 3e du Génie, un mois de la peine pour outrages par paroles envers un commandant de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Jean Paulhan, soldat ouvrier au même corps, trois mois de la même peine pour destruction volontaire de sa tunique.

Jean-Baptiste Foucart, canonnier au 27<sup>e</sup> d'artillerie, cinq ans de la même peine, pour désertion à l'intérieur en temps de paix, ayant déjà déserté antérieurement.

M. Ch. Langlet, médecin-vétérinaire à Arras, publie, dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, un intéressant article sur les marchés aux bestiaux de la région; nous en extrayons ce qui suit :

La situation ne s'est pas modifiée depuis un mois. La fièvre aphteuse ou cocotte sévit toujours sur les animaux de l'espèce bovine; la pénurie des fourrages et leur cherté rendent très-dépendieux l'entretien des animaux qui ne sont pas d'une utilité immédiate, ou dont on n'espère pas pouvoir tirer de suite un parti avantageux; le grand besoin de chevaux se fait partout sentir, tant pour les remontes des armées, que pour les transports industriels ou les charrois agricoles; toutes ces considérations pèsent encore sur la marche des affaires, et les impressionnements de telle façon que la hausse ou la baisse déjà notée, se maintient ou persiste avec une fermeté désespérante.

En effet, tandis que les chevaux se vendent de plus en plus cher, et que bientôt le prix des bœufs deviendra inabordable, les vaches et les moutons, maigres ou gras, sont à peine l'objet de transactions assez nombreuses pour pouvoir établir une mercuriale sérieuse.

Quant aux chevaux, la mesure prohibitive récemment prise par le gouvernement prussien, et qui a produit une aussi vive sensation, a réagi assez vigoureusement sur notre marché pour y attirer bon nombre d'étrangers dont les demandes ont encore provoqué une hausse sur les chevaux de bonne et de très-bonne qualité. Ces industriels recherchent indifféremment les chevaux jeunes ou vieux; ceux-ci toutefois bien conservés sur leurs membres, avec de bonnes allures assez légères pour transporter rapidement à des distances moyennes de lourds fardeaux, et qu'ils paient des prix très-élevés, si on les compare à ceux d'autrefois.

Lorsque l'on veut se procurer un bon cheval de 7 à 10 ans, bien conservé et pouvant faire le service précédemment indiqué, il ne s'agit plus de parler de 500 à 600 francs, mais bien de 8 à 900 francs, et encore ne l'obtient-on que très-difficilement, à cause de la demande active dont cette sorte est l'objet. C'est que ce sont précisément ces chevaux, aptes à fournir immédiatement une grande somme de travail, qui sont les plus demandés. Est-ce un signe du temps où l'on ne va plus qu'au jour le jour? Ou, faut-il en inférer que le prix des chevaux va définitivement se fixer dans ces régions élevées?

Question grave et difficile à résoudre, comme toutes les questions économiques dont la solution dépend d'événements politiques toujours imprévus, et sur laquelle par conséquent nous n'émettrons d'opinion qu'avec la plus grande réserve. Il semblerait, toutefois, après la mesure prise par la Prusse, et qui a, à notre point de vue, une très grande et très grave importance, que le prix des chevaux doive se fixer définitivement — au moins pour plusieurs années — aux cours actuels, sinon à des cours supérieurs.

En effet, avant de prohiber la sortie des chevaux de la Prusse et de toute

l'Allemagne, et par ce procédé radical, de jeter une très grande perturbation dans les esprits, même les plus optimistes, il est bien certain que pareille mesure aura été discutée mûrement et avec toutes les considérations économiques et politiques que pareil sujet comporte, dans les conseils du gouvernement prussien; et pour quiconque étudie sérieusement les caractères pratiques de tous les actes du chancelier allemand, il est positif, après nous avoir pillé et fait acheter tant de chevaux perdant et depuis la guerre, qu'il n'y a pas à croire à la baisse pour quelques années au moins.

La hausse, insensible par elle-même, mais continue et persistante à laquelle nous assistons depuis lors donne raison à notre opinion, et c'est pourquoi nous ne manquons pas, chaque fois que l'occasion s'en présente, d'engager ceux qui sont en situation de le faire, à se livrer en grand à la production et à l'élevage du cheval, certains qu'ils sont de trouver grands profits en agissant ainsi.

Le marché de ce jour renfermait d'excellents chevaux boulonnais de 5 à 10 ans, la plupart vendus, les uns au commerce et à l'agriculture de nos régions, les autres pour l'exportation.

La moyenne du prix des chevaux de moins de qualité et âgés de 5 à 8 ans varie de 900 à 1,200 fr. Ceux de 8 à 12 ans, bien conservés et prêts à travailler, valent de 600 à 900 et 950 fr.; enfin les chevaux hors d'âge valent de 150 à 500 fr. suivant leur degré de conservation et les services plus ou moins prolongés qu'ils peuvent encore rendre.

Ajoutons pour terminer ce qui a trait au marché aux chevaux, que ce n'est pas seulement le réveil de l'industrie ou des besoins locaux qui a donné de l'activité aux affaires, mais encore que les marchands étrangers — les Anglais notamment — ont encore fait de nombreuses acquisitions.

Sur le marché aux vaches fort bien approvisionné, les transactions se font toujours avec lenteur et sans la moindre tendance à la hausse. Grâce néanmoins à la présence de quelques animaux de choix, la mercuriale de ce jour sera un peu plus élevée que les précédentes; mais, toutes choses égales, les prix pratiqués en ce moment sont plutôt un peu inférieurs à ceux indiqués dans nos précédents compte-rendus.

Quelques bonnes flamandes jeunes, prêtes à leur second ou troisième veau, ont été vendues de 375 à 650 fr. Les très-bonnes arlésiennes valent de 475 à 550 fr., et sont achetées pour la plupart, comme les précédentes, par des spéculateurs des environs de Paris ou de la Brie qui alimentent les laiteries de la capitale. Ce sont, avec les très-bonnes alainières, les seules vaches qui se vendent facilement.

Quant aux arlésiennes ordinaires, les prix varient de 375 à 450 fr., et les picardes se vendent de 300 à 400 fr. Les génisses prêtes et les vieilles vaches à lait valent de 200 à 400 francs.

Les très-bonnes alainières jeunes valent de 0,75 à 0,80 le kilo vivant, et les autres, beaucoup moins recherchées, de 0,65 à 0,75. Le taureau maigre vaut à peine de 0,50 à 0,60 le kilo vivant.

Le gras vaut : 1<sup>re</sup> qualité, de 1,85 à 1,75 le kilo; 2<sup>e</sup> qualité, de 1,45 à 1,50, et 3<sup>e</sup> qualité 1,30 le kilo viande nette.

Le taureau, de 1,20 à 1,40 le kilo viande nette, est de moins en moins demandé.

## Réserve de l'armée active

AVIS

Le Maire de la Ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, informe ses concitoyens que les tableaux des hommes appelés à faire partie de la réserve de l'armée active des classes 1867-68-69-70-71-72 et 73, sont déposés à l'Hôtel de la Gendarmerie, et qu'en conséquence il invite les intéressés à s'y rendre le plus tôt possible, afin de prendre connaissance du corps pour lequel ils sont désignés, et de la ville où ils devront rejoindre en cas de mobilisation.

Mairie de Roubaix, 18 Mars 1875.

C. DESCAT.

## Avis aux ouvriers

« Article 443 du Code pénal. Quiconque, à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre moyen, aura volontairement gâté des marchandises ou matières servant à la fabrication, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des dommages-intérêts ni être moindre de seize francs. »

« Si le délit a été commis par un ouvrier de la fabrique ou par un commis de la maison de commerce, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans, sans préjudice de l'amende, ainsi qu'il vient d'être dit. »

Le commissaire central de police de Roubaix, en rappelant l'article du Code pénal ci-dessus à tous les ouvriers, les informe que, par suite de plaintes très-nombreuses adressées à M. le procureur de la République de l'arrondissement de Lille, il a reçu de ce magistrat l'ordre de verbaliser contre quiconque commettrait une infraction audit article, soit en gâtissant, de manière à nuire, les matières premières telles que chatnes à tisser ou écheveaux, soit en employant tout autre moyen susceptible de gêner les marchandises fabriquées ou celles qui servent à la fabrication